Mission : S'assurer d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population

Vision : Contribuer à faire du Québec un chef de file mondial en matière de gestion des forêts

Rapport de gestion 2001-2002 de Forêt Québec

Québec

Le contenu de la présente publication a été rédigé par
le ministère des Ressources naturelles.

DIFFUSION

Ministère des Ressources naturelles
Direction de la planification et des communications
5700, 4e Avenue Ouest, B 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-8600
1 866 CITOYEN (1 866-248-6936)

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles, 2002
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2002
ISBN : 2-550-40179-4
ISSN papier : 1488-3678
ISSN en ligne : 1705-2351
Code de diffusion : 2002-3115

La publication est disponible dans Internet :
http://www.mrn.gouv.qc.ca/ministere/mission/mission-foret-qc.jsp

103-03627/

RAPPORT DE GESTION

2001-2002

Forêt Québec

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de Forêt Québec pour l'exercice financier 2001-2002.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Ressources naturelles,

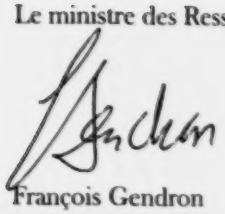

François Gendron
Québec, le 12 décembre 2002

Monsieur François Gendron
Ministre des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest
Charlesbourg, Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport de gestion de Forêt Québec, pour l'exercice financier 2001-2002. Une synthèse des résultats a déjà été rendue publique dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère des Ressources naturelles.

Le présent rapport annuel de gestion contient une déclaration de la direction de Forêt Québec et un rapport du vérificateur interne.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Michel Boivin
Québec, le 10 décembre 2002

Le sous-ministre associé,

Michel Bordeleau

TABLE DES MATIÈRES

I Message du sous-ministre associé 3

II Déclaration de la direction 5

III Rapport du vérificateur interne 7

1. Présentation de Forêt Québec 9
   1.1 Mission 9
   1.2 Mandats 9
   1.3 Organisation 9

2. Produits, services et clientèle 10
   2.1 Produits et services 10
   2.2 Clientèle 11

3. Ressources en 2001-2002 12

4. Bilan des résultats 2001-2002 13
   4.1 Résumé des résultats 13
   4.2 Résultats détaillés pour les 16 indicateurs 17

LISTE DES ANNEXES 38

Annexe 1 - Liste des points de service 39
Annexe 2 - Mandat des directions 40
Annexe 3 - Liste détaillée des produits et services 41
Annexe 4 - État des opérations et de l'excédent non vérifié 42

1 Message du sous-ministre associé

Forêt Québec est une unité autonome de service depuis 1998. Elle rend public son quatrième rapport annuel de gestion. Au cours de ces années, elle a amélioré la rigueur des évaluations de sa performance et elle améliore constamment les services rendus à sa clientèle dont les objectifs de qualité sont précisés dans une Déclaration de services aux citoyens.

Au cours de l'année, Forêt Québec a débuté l'intégration des changements qui ont été apportés à la Loi sur les forêts en mai 2001. Des modifications importantes aux processus de travail de l'organisation seront apportées graduellement, au cours des prochaines années, particulièrement dans les domaines de l'octroi des droits, de l'aménagement forestier et de la gestion participative.

Les résultats atteints, par rapport aux 16 cibles identifiées en début d'année, montrent le bilan suivant : 11 cibles sur 16 ont été atteintes et toutes les cibles ont été évaluées. La direction de Forêt Québec a signé une déclaration relative à l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données et la Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des informations présentées au Rapport annuel de gestion.

Forêt Québec compte poursuivre l'amélioration de sa performance en misant notamment sur la compétence, la motivation et l'engagement de ses employés. De concert avec les autres acteurs du domaine, elle vise à contribuer à faire du Québec un chef de file mondial en matière de gestion des forêts.

Michel Bordeleau
Sous-ministre associé de Forêt Québec

II Déclaration de la direction

Les résultats et les informations contenus dans le présent rapport sont sous la responsabilité du sous-ministre associé de Forêt Québec et des gestionnaires cosignataires de cette déclaration. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données qui y sont présentées, ainsi que sur les résultats attendus et convenus dans le Plan d'action 2001-2002.

La direction de Forêt Québec a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre, dans la mesure du possible, une saine gestion des opérations et une reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne du Ministère s'est assurée du caractère plausible et cohérent des résultats présentés dans le présent rapport annuel de gestion. Au terme de son examen, cette direction a produit un rapport à cet effet, lequel est reproduit à la page suivante.

Le sous-ministre associé de Forêt Québec,

Michel Bordeleau

Le directeur général des services régionaux,

Denis Gagnon

Le directeur des inventaires forestiers,

François Provost

Le directeur de la production des semences et des plants,

Jean-Claude Delarosbil

Le directeur de la recherche forestière,

Gilles Gaboury

Le directeur de l'assistance technique,

Michel Tremblay

La directrice de la coordination sectorielle,

Francine Beaulieu

Le directeur de la planification opérationnelle,

Richard Boulard

Le directeur régional du Bas-Saint-Laurent,

Alain Viau

Le directeur régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean,

Henrico Laberge

Le directeur régional de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches,

Marc-André Turgeon

Le directeur régional de la Mauricie-Centre-du-Québec,

Jacques Pinard

Le directeur régional de l'Estrie,

Lionel Godbout

Le directeur régional de Montréal,

Robert Delfrasnes

Le directeur régional de l'Outaouais,

Alain Gosselin

Le directeur régional de l'Abitibi-Témiscamingue,

André W. Paul

La directrice régionale de la Côte-Nord,

Elisabeth Bossert

Le directeur régional par intérim de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,

Jean-Marc Hardy

III Rapport du vérificateur interne

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport de gestion de Forêt Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

La responsabilité de l'exactitude et de l'intégralité des données publiées dans le rapport incombe à la haute direction de Forêt Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons accompli.

Notre examen du Rapport de gestion 2001-2002 a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en recherches de renseignements, en analyses et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs de l'unité autonome de service nous ont transmise. Enfin, notre travail nous a amenés à fournir une appréciation sur l'ensemble du Rapport de gestion 2001-2002 de Forêt Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport de gestion 2001-2002 de Forêt Québec nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,

Marc Laurin
Charlesbourg, le 25 octobre 2002

1. Présentation de Forêt Québec

La mission du ministère des Ressources naturelles (MRN) consiste à favoriser la connaissance et la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable au bénéfice de la population.

1.1 Mission

Forêt Québec assume les pouvoirs délégués par le ministre des Ressources naturelles en vue de s'assurer d'un aménagement durable des forêts, au bénéfice de la population.

1.2 Mandats

Forêt Québec accomplit sa mission en menant à terme les mandats suivants :

- effectuer et faire exécuter des travaux de recherche et de développement en foresterie ;
- acquérir et diffuser des connaissances sur le milieu forestier ;
- évaluer la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu des unités d'aménagement ;
- fixer les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier des unités d'aménagement ;
- superviser, analyser et approuver la planification forestière et faire le suivi des interventions ;
- percevoir les droits d'utilisation des ressources forestières ;
- fournir des renseignements utiles pour l'élaboration des scénarios nécessaires à l'attribution des bois ;
- mettre son expertise en foresterie à la disposition de tous les intéressés et leur apporter une assistance financière dans le cadre de ses programmes ;
- fournir les plants requis pour le reboisement des forêts publiques et privées ;
- fournir des renseignements et partager son expertise lors de l'élaboration des politiques, des lois, des règlements et des programmes, de même que lors de la reddition de comptes ministérielle.

1.3 Organisation

Forêt Québec est constituée des unités administratives suivantes :

- la Direction générale de la connaissance forestière et de la production de plants, qui chapeaute la Direction de la recherche forestière, la Direction des inventaires forestiers et la Direction de la production des semences et des plants, qui englobe elle-même six pépinières ;
- dix directions régionales qui regroupent 31 unités de gestion et qui, avec la Direction de l'assistance technique, forment la Direction générale des services régionaux ;
- les unités de soutien, qui relèvent du sous-ministre associé et qui forment la Direction de la coordination sectorielle, responsable de l'assistance à la gestion, des relations avec les autochtones, de la gestion administrative du fonds forestier et de laquelle dépend également la Direction de la planification opérationnelle.

Pour assurer sa présence sur l'ensemble du territoire forestier québécois, Forêt Québec compte sur plus de 1500 employés, répartis dans 54 points de service (annexe 1).

L'annexe 2 présente le mandat des directions.

2. Produits, services et clientèle

2.1 Produits et services

Une liste détaillée des produits et services est présentée à l'annexe 3.

1. Résultats de recherche

Les travaux de recherche sont axés sur l'écologie et le rendement des forêts, la sylviculture des forêts naturelles, l'économie forestière, la protection des écosystèmes forestiers, l'aménagement des plantations et l'amélioration génétique des arbres, des semences, des boutures et des plants. Les résultats des études sont principalement diffusés sous forme de rapports, de mémoires et d'avis scientifiques et techniques. Ils fournissent à la clientèle et à l'organisation de nouveaux outils et procédés, ainsi que les connaissances requises pour améliorer l'efficience de l'aménagement durable des forêts et pour en accroître les retombées économiques.

2. Inventaires forestiers

Les connaissances acquises sur la forêt québécoise sont consignées sur des cartes et dans des banques de données qui sont intégrées à un système géomatique. Ce système compile les données des inventaires écoforestiers et il permet de diffuser les renseignements sous forme de cartes numérisées.

Les cartes forestières offertes sont variées : cartes écoforestières à l'échelle 1/20 000 et 1/50 000, districts écologiques à l'échelle 1/250 000, dépôts de surface à l'échelle 1/50 000 et réseau routier forestier principal. Quant aux banques, elles renferment des données relatives aux superficies et aux volumes, ainsi qu'aux composantes écoforestières et physiques du milieu. Pour faciliter l'accès à l'information, des rapports synthèses d'inventaires sont produits.

Les données d'inventaires servent de base au calcul de la possibilité forestière requis pour attribuer des volumes de bois aux détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Elles sont également essentielles à la planification forestière, à la gestion intégrée des ressources, à la protection de l'environnement forestier et au développement d'indicateurs du développement durable.

3. Semences et plants de reboisement

Chaque année, des millions de semences servent à produire les plants destinés au reboisement des forêts publiques et privées et à l'ensemencement des forêts. Comme les critères de qualité physique et génétique augmentent sans cesse, ces semences sont produites de plus en plus à partir de « vergers à graines » et sont traitées dans une usine spécialisée. Les plants destinés au reboisement sont cultivés en récipients ou « à racines nues », tant dans les pépinières publiques, qui effectuent 30 % de la production, que dans les pépinières privées.

Forêt Québec est également responsable de la planification et de l'organisation de la production provinciale, de l'assistance technique aux producteurs et de la distribution des plants.

4. Interventions en forêt publique

L'aménagement forestier est planifié sur un horizon de 25 ans dans le plan général d'aménagement forestier (PGAF), de 5 ans dans le plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF) ou d'un an dans le plan annuel d'interventions forestières (PAIF). Ces trois types de plans sont approuvés en fonction des objectifs de rendement forestier fixés par le ministre.

L'approbation du PGAF par Forêt Québec est partie intégrante du processus d'attribution des volumes de bois aux détenteurs de CAAF. Ces attributions constituent le principal levier de développement économique du secteur forestier. La planification est le fondement de la délivrance des permis d'intervention, dont le plus important vise l'approvisionnement des usines de transformation du bois. La gestion des interventions dans les forêts du domaine de l'État comporte également le contrôle de la

quantité de la ressource prélevée et le contrôle de la qualité, aux plans forestier et environnemental, des interventions réalisées par les détenteurs de CAAF. Les industriels sont responsables de produire annuellement un rapport (RAIF) faisant état de la qualité de leurs interventions au plan forestier. Les suivis effectués par l'industrie sont vérifiés par Forêt Québec. Ces vérifications permettent d'établir la conformité des travaux aux normes d'acceptation, en vue de l'autorisation des crédits sur les redevances forestières, et de vérifier l'aptitude des traitements à atteindre les rendements escomptés. Forêt Québec contrôle également la qualité des interventions au plan environnemental et dresse un bilan annuel de la conformité des interventions avec le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI).

L'approbation des plans et le suivi des interventions sont nécessaires à l'atteinte des objectifs de rendement forestier et de protection de l'ensemble des ressources du milieu.

5. Développement forestier et de l'emploi

Forêt Québec contribue à l'élaboration des scénarios d'attribution des bois, en fournissant l'information pertinente. L'organisation participe également à la promotion de l'aménagement forestier durable et à celle des produits forestiers, notamment à l'échelle régionale et locale. De plus, elle signe des conventions d'aménagement forestier (CvAF) et des ententes de développement régional.

6. Programmes d'aide financière

Les programmes d'aide financière favorisent la mise en valeur des forêts publiques et privées, tout en contribuant au développement économique du milieu. Ils permettent aussi de réaliser certains projets conjoncturels, comme le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) et le Programme de création d'emplois en milieu forestier.

2.2 Clientèle

Les produits et services offerts par Forêt Québec sont principalement destinés aux utilisateurs des ressources du milieu forestier tels que :

- les bénéficiaires de CAAF ;
- les organismes liés à la gestion de la forêt privée ;
- les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation ;
- les acériculteurs, les producteurs de bois de chauffage à des fins commerciales, les divers groupes d'utilisateurs des autres ressources du milieu, tels que les pourvoyeurs et les gestionnaires de zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et de réserves fauniques ;
- les citoyens qui récoltent du bois de chauffage à des fins domestiques ;
- certaines administrations locales et régionales, telles que les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) ;
- les communautés autochtones engagées dans le développement forestier.

De plus, certains produits et services offerts par Forêt Québec intéressent d'autres clientèles, tels les consultants, les organismes de protection des forêts, les établissements d'enseignement et de recherche. Enfin, certaines administrations gouvernementales qui se préoccupent de la gestion des ressources et du développement économique font aussi appel à Forêt Québec.

3. Ressources en 2001-2002

En 2001-2002, Forêt Québec disposait d'un budget de 190,7 M$ et de 1531 personnes (ETC) pour livrer ses produits et services.

Produits et services	Budget (M$)	Effectif (ETC)
Résultats de recherche	17,8	134
Inventaires forestiers	21,1	82
Semences et plants de reboisement	41,1	375
Gestion des interventions en forêt publique	48,1	857
Support au développement forestier et de l'emploi	2,0	46
Gestion des programmes d'aide financière	1,8	37
Sous-total des P/S	**131,9**	**1531**
Contribution à SOPFEU et SOPFIM	22,4	
Programmes (création d'emplois, forêt privée, autres)	36,4	
TOTAL	**190,7**	**1531**

Depuis le 1er août 2001, les ressources financières de Forêt Québec sont gérées à l'intérieur du fonds forestier, institué en vertu de la Loi sur les forêts. L'état des opérations et de l'excédent non vérifié est présenté à l'annexe 4.

4. Bilan des résultats 2001-2002

Le Plan d'action 2001-2002 de Forêt Québec identifie 16 cibles regroupées selon les objectifs stratégiques du ministère des Ressources naturelles[1]. Forêt Québec rend compte de sa performance en mesurant son efficacité par rapport à 11 cibles et fait état de 5 résultats stratégiques en lien avec sa mission (en caractères gras). Les 16 résultats détaillés sont présentés en annexe.

4.1 Résumé des résultats

Objectif stratégique

Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources naturelles

Action déterminante

Compléter le programme décennal d'inventaire forestier d'ici 2003, en vue d'acquérir les données qui permettront l'aménagement durable des forêts et le maintien de la biodiversité

Indicateur	Cible	Résultat
1. Taux de réalisation du troisième programme décennal d'inventaire forestier	Passer de 68 % à 80 %	km² réalisés / à réaliser 463 875 / 567 000 = 82 % Cible atteinte

Objectif stratégique

Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources

Action déterminante

Compléter la numérisation des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière (SIEF) d'ici 2004

Indicateur	Cible	Résultat
2. Taux de numérisation des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière	Passer de 1 % à 41 %	Feuillets numérisés / à numériser 1741 / 2682 = 65 % Cible atteinte

Action déterminante

Favoriser l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances dans les domaines de la gestion, de l'écologie et de la protection des forêts, ainsi qu'en matière de sylviculture et de génétique forestière

3. Taux de réalisation des activités de recherche forestière, telles que planifiées	Passer de 73 % à 80 %	Activités réalisées / planifiées 204 / 226 = 90 % Cible atteinte

[1] Ministère des Ressources naturelles, Plan stratégique 2001-2004.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en s'assurant que le principe du rendement soutenu des forêts est respecté

Action déterminante

Soutenir la confection et approuver les plans d'aménagement forestier

Indicateur	Cible	Résultat
4. Taux d'approbation des 19 plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) prévus en 2001-2002	Avoir approuvé les 19 PGAF	Plans approuvés / 19 19 / 19 = 100 % Cible atteinte

Action déterminante

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier pour s'assurer de la conformité aux normes établies

5. Taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées en 2000-2001	**Avoir mesuré le taux de conformité des travaux sylvicoles**	**Ha conformes / vérifiés 125 753 / 137 990 = 91 % Cible atteinte**
6. Taux d'atteinte des objectifs de vérification de l'exercice 2001-2002 pour les interventions forestières ciblées	Avoir réalisé les objectifs de vérification : - au moins 30 % des superficies ciblées ; - dont au moins 10 % par la méthode de suivi parallèle	Ha vérifiés / ciblés 78 839 / 168 151 = 47 % 31 108 / 168 151 = 19 % Cible atteinte

Action déterminante

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier requis pour s'assurer de l'atteinte des résultats escomptés (rendement soutenu)

7. Taux de conformité des interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations	**Avoir mesuré le taux de conformité : - CPRS - plantations**	**Ha conformes / vérifiés 20 097 / 23 099 = 87 % 3 609 / 6 930 = 52 % Cible atteinte**
8. Taux de réalisation des suivis à effectuer par les bénéficiaires de CAAF relatifs aux interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations.	**Avoir établi le taux de réalisation**	**Superficie inventoriée (ha) / à inventorier 93 234 / 183 182 = 51 % Cible atteinte**

Action déterminante

Effectuer le suivi des interventions de prélèvement de la matière ligneuse

9. Taux d'atteinte des objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés	Avoir réalisé les objectifs de vérification dans chacune des unités de gestion (UG)	UG avec cible atteinte / nombre d'UG 31 / 32 = 97 % Cible non atteinte

Action déterminante

Poursuivre le programme d'amélioration qualitative, afin que les plants produits pour le reboisement des superficies mal régénérées soient conformes au standard de qualité élevé

10. Proportion des plants de reboisement qui sont améliorés par sélection de semences de qualité supérieure	Passer de 43 % à 50 %	Plants améliorés / livrés 65 M / 156 M = 42 % Cible non atteinte

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en optimisant la récolte et l'utilisation des bois en forêt publique et privée

Action déterminante

Mettre en place les mécanismes requis pour obtenir et traiter l'information relative à la perte de matière ligneuse lors des opérations de récolte

Indicateur	Cible	Résultat
11. Taux de réalisation du bilan de la matière ligneuse (possibilité forestière, volume attribué, volume récolté, perte lors des opérations de récolte	Avoir établi le bilan pour chacune des aires communes (AC)	AC avec bilan établi / nombre d'AC 114 / 114 = 100 % pour 3 des 4 composantes Cible non atteinte

Objectif stratégique

Favoriser la diversité des usages sur le territoire public

Action déterminante

Développer et poursuivre la mise en œuvre de programmes, d'ententes et d'outils favorisant l'aménagement des diverses ressources du milieu forestier en forêt publique et privée

Indicateur	Cible	Résultat
12. Proportion des activités financées dans le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* (PMVRMF) qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse	**Avoir mesuré la proportion des activités de l'année 2000-2001**	**26,5 M$ / 30,4 M$ = 87 % Cible atteinte**

Objectif stratégique

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources

Action déterminante

Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et en faire le suivi, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration, lorsque requis

Indicateur	Cible	Résultat
13. **Taux de conformité au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) des interventions forestières réalisées en 2000-2001 par les industriels**	**Avoir mesuré le taux de conformité**	**Paramètres conformes / vérifiés 112 562 / 135 966 = 83 % Cible atteinte**
14. Proportion des industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 75 %, rencontrés en cours d'année	Avoir rencontré tous les industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 75 %.	Rencontres réalisées / à réaliser 17 /22 = 77 % Cible non atteinte
15. Taux de réalisation des objectifs de vérification de l'orniérage	Avoir mesuré le taux dans 5 régions (mesure effectuée par aire commune)	AC avec taux mesuré / 44 44 / 44 = 100 % Cible atteinte

Objectif stratégique

Améliorer les services à la clientèle

Action déterminante

Intégrer le suivi du coût de revient aux décisions de gestion

Indicateur	Cible	Résultat
16. Coût de revient unitaire des produits et services liés à la gestion des interventions en forêt publique	Avoir mesuré le coût de revient unitaire	Nombre de P/S avec coût de revient unitaire établi / 18 18 / 18 = 100 % Cible atteinte

4.2 Résultats détaillés pour les 16 indicateurs

1. Taux de réalisation du troisième programme décennal d'inventaire forestier 18

2. Taux de numérisation des feuillets cartographiques dans le Système d'information écoforestière (SIEF) 20

3. Taux de réalisation des activités de recherche forestière, telles que planifiées 21

4. Taux d'approbation des 19 plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) prévus en 2001-2002 22

5. Taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées en 2000-2001 23

6. Taux d'atteinte des objectifs de vérification de l'exercice 2001-2002 pour les interventions forestières ciblées 24

7. Taux de conformité des interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations 25

8. Taux de réalisation des suivis à effectuer par les bénéficiaires de CAAF relatifs aux interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations 27

9. Taux d'atteinte des objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés 28

10. Proportion des plants de reboisement qui sont améliorés par sélection de semences de qualité supérieure 29

11. Taux de réalisation du bilan de la matière ligneuse (possibilité forestière, volume attribué, volume récolté, perte lors des opérations de récolte) 31

12. Proportion des activités financées en 2000-2001 par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse 32

13. Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) des interventions forestières réalisées en 2000-2001 par les industriels 33

14. Proportion des industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 75 %, rencontrés en cours d'année 35

15. Taux de réalisation des objectifs de vérification de l'orniérage 36

16. Coût de revient unitaire des produits et services liés à la gestion des interventions en forêt publique 37

Objectif stratégique

Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources naturelles

Action déterminante

Compléter le programme décennal d'inventaire forestier d'ici 2003, en vue d'acquérir les données qui permettront l'aménagement durable des forêts et le maintien de la biodiversité

1. Taux de réalisation du troisième programme décennal d'inventaire forestier

Depuis 1970, le Ministère met en œuvre un programme décennal d'inventaire forestier. Le troisième programme décennal a été entrepris en 1991-1992. Ce programme permet d'acquérir les données requises pour obtenir un aménagement durable qui tient compte de la biodiversité. Les données compilées sont utilisées, notamment par les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), pour élaborer leur plan général d'aménagement forestier (PGAF) et par le Ministère pour vérifier si le rendement soutenu est respecté.

Cible annuelle

Avoir fait passer de 68 % à 80 % la proportion du territoire couvert par les compilations du 3e programme décennal d'inventaire forestier

80 %

Résultat

En 2001-2002, Forêt Québec a compilé des données d'inventaire forestier sur une superficie de 78 315 km². Ainsi, le 3e programme d'inventaire forestier a permis de couvrir, jusqu'à maintenant, 82 % du territoire québécois, soit 463 875 km² sur les 567 000 km² prévus. La cible annuelle de 80 % a été atteinte.

82 %

Résultat comparatif

Année	Cible	km² compilés		
		Prévus	Réalisés	Résultat
1998 - 1999	41 %	234 000	234 000	**41 %**
1999 - 2000	53 %	303 000	299 293	**53 %**
2000 - 2001	78 %	442 260	385 560	**68 %**
2001 - 2002	80 %	453 800	463 875	**82 %**

Commentaires

La réalisation du programme décennal exige plusieurs étapes. Ainsi, l'état d'avancement des principales étapes est actuellement de 100 % pour la cartographie des districts écologiques et la cartographie écoforestière, de 93 % pour les sondages écoforestiers et de 82 % pour la compilation qui constitue la dernière étape à franchir. L'état d'avancement de cette dernière étape correspond au résultat mesuré par l'indicateur.

Forêt Québec prévoit terminer le 3e programme décennal en 2003. En prévision du 4e programme d'inventaire forestier, une réflexion a été amorcée en vue de préciser les processus et les méthodes qui seront retenus lors de ce prochain programme d'inventaire et une démarche de consultation est en cours auprès de la clientèle.

Forêt Québec a entrepris de comparer son programme d'inventaire forestier avec ceux d'autres juridictions et prévoit entreprendre des échanges d'information visant à documenter un processus formel d'étalonnage, en 2002-2003.

Objectif stratégique
Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources

Action déterminante
Compléter la numérisation des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière (SIEF) d'ici 2004

2. Taux de numérisation des feuillets cartographiques dans le Système d'information écoforestière (SIEF)

En 1995, le Ministère a entrepris un projet en vue de mettre au point un système centralisé d'information à référence spatiale : le Système d'information écoforestière (SIEF). Les travaux ont été amorcés en tenant compte des orientations du Plan géomatique du gouvernement du Québec. Compte tenu de la qualité des données qui en découlent et de la grande capacité de traitement qu'il représente, le SIEF ajoute à la valeur des travaux d'inventaire écoforestier. La géomatique permet de raffiner les analyses qui sous-tendent le calcul de la possibilité forestière et de prendre des décisions plus éclairées en matière de gestion forestière.

Lors des deux premiers programmes décennaux d'inventaire forestier, la cartographie a été réalisée manuellement ; les outils informatiques étaient réservés, presque uniquement, à la compilation des données forestières. Les progrès en géomatique ont permis aux spécialistes du Ministère d'appliquer cette technique de pointe à l'inventaire écoforestier pour améliorer les produits qui en sont dérivés et accroître leur utilité. Maintenant opérationnel, le SIEF permet la mise à jour et la diffusion des données écoforestières en format numérique.

Cible annuelle

Avoir fait passer de 1 % à 41 % la proportion des feuillets cartographiques numérisés dans le système d'information écoforestière[3].

41 %

Résultat

En 2001-2002, Forêt Québec avait retenu comme cible la numérisation de 1100 des 2 682 feuillets cartographiques, soit 41 % des feuillets. Au 31 mars 2002, ce pourcentage a atteint 65 %, soit 1741 feuillets. La cible annuelle de 41 % a été atteinte.

65 %

Commentaires

Initialement, Forêt Québec prévoyait terminer la numérisation de tous les feuillets en 2003-2004. Cette prévision découlait du fait qu'il fallait expérimenter un nouveau système de chargement de données. Or, après l'implantation et le rodage du système de chargement, le rythme de saisie s'est nettement accéléré. Ce qui amène Forêt Québec à devancer ses prévisions de sorte que la numérisation dans le SIEF sera terminée en 2002-2003.

[3] Conformément au Plan stratégique 2001-2004 du ministère des Ressources naturelles, la cible a été ajustée à 41 % comparativement à 39 % dans le Plan d'action 2001-2002 de Forêt Québec.

Objectif stratégique

Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources

Action déterminante

Favoriser l'acquisition et la diffusion de nouvelles connaissances dans les domaines de la gestion, de l'écologie et de la protection des forêts, ainsi qu'en matière de sylviculture et de génétique forestière

3. Taux de réalisation des activités de recherche forestière, telles que planifiées

En matière de recherche forestière, Forêt Québec consacre des ressources importantes (17,8 M$) pour acquérir, développer et diffuser les connaissances nécessaires à la saine gestion des forêts et à l'amélioration de leur rendement. D'une part, la programmation établie après consultation de la clientèle prévoit des activités de recherche principalement concentrées dans les domaines de la sylviculture et du rendement des forêts naturelles et des plantations, de l'écologie ainsi que de la régénération artificielle des forêts. D'autre part, les activités de diffusion scientifique et de transfert de résultats de recherche sont prévues en début d'année. Ces activités tiennent compte des besoins des différents partenaires intervenant en forêt.

Cible annuelle

Avoir fait passer de 73 % à 80 % le taux de réalisation des activités de recherche forestière, telles que planifiées.

80 %

Résultat

En 2001-2002, Forêt Québec a atteint ses objectifs en réalisant 78 projets de recherche et 126 activités de diffusion scientifique et de transfert des résultats sur un total de 226 activités planifiées en début d'année. Le taux de réalisation des activités planifiées a donc été de 90 %. La cible annuelle de 80 % a été atteinte.

90 %

Résultat comparatif

Année	Cible	Activités de recherche		
		Prévus (n)	Réalisés (n)	Résultat
1998-1999	**75 %**	209	114	**55 %**
1999-2000	**75 %**	328	256	**78 %**
2000-2001	**80 %**	327	240	**73 %**
2001-2002	**80 %**	226	204	**90 %**

Commentaires

Cette performance fait suite à l'implantation d'une gestion par projet, ce qui a permis un meilleur suivi des activités. Il faut souligner que 72 activités de diffusion et de transfert ont été menées à terme sans avoir été prévues dans la planification initiale. Ces dernières n'ont pas été comptabilisées dans le taux de réalisation des activités planifiées, même si elles répondent à des besoins exprimés par la clientèle en cours d'année. Au total, Forêt Québec a réalisé 276 activités de recherche, alors que 226 avaient été planifiées.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en s'assurant que le principe du rendement soutenu des forêts est respecté

Action déterminante

Soutenir la confection et approuver les plans d'aménagement forestier

4. Taux d'approbation des 19 plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) prévus en 2001-2002

Le PGAF permet d'établir les possibilités forestières et les stratégies d'aménagement d'une aire commune. La gestion forestière repose, en grande partie, sur ces renseignements et l'approbation du PGAF par le Ministère est requise pour réviser les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Les bénéficiaires de CAAF utilisent les PGAF pour la confection des plans quinquennaux d'aménagement forestier (PQAF) et des plans annuels d'intervention forestière (PAIF). Le Ministère les utilise pour approuver les PQAF et les PAIF, de même que pour délivrer les permis d'intervention.

Cible annuelle

Avoir approuvé, dans les délais requis, les 19 plans généraux d'aménagement forestier prévus en 2001-2002.

100 %

Résultat

Les 19 PGAF ont été approuvés dans les délais requis, soit avant le 31 mars 2002. La cible annuelle a été atteinte.

100 %

Commentaires

La *Loi régissant les activités d'aménagement forestier des bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour les années 2000-2001 et 2001-2002* prévoyait que le Ministère devait procéder à l'approbation de 19 plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) en 2001-2002.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en s'assurant que le principe du rendement soutenu des forêts est respecté

Action déterminante

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier pour s'assurer de la conformité aux normes établies

5. Taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées en 2000-2001

Pour concourir à l'objectif du rendement soutenu de la forêt, conformément au cahier *Instructions relatives à l'application du Règlement sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits*, Forêt Québec a mis en place un processus de validation qualitative et quantitative des activités d'aménagement forestier réalisées par les industriels.

Les résultats servent à faire appliquer, le cas échéant, des correctifs aux travaux exécutés et ils contribuent à évaluer le respect de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu. Ce processus de vérification permet aussi d'assurer une mise en valeur des ressources forestières conformes aux règles établies et de rendre compte d'une saine utilisation des crédits déductibles des droits de coupe pour certains travaux d'aménagement forestier.

Cible annuelle

Avoir établi, pour chacune des aires communes, le taux de conformité aux normes d'acceptation des interventions forestières réalisées en 2000-2001.

Avoir établi le taux de conformité

Résultat

Le taux de conformité des travaux sylvicoles a été établi à 91 %.
La cible annuelle a été atteinte.

Taux établi

Commentaires

Le taux de conformité ne mesure pas la performance de Forêt Québec, mais celle des industriels à respecter les critères et normes. La vérification effectuée par Forêt Québec en 2001-2002 révèle que 91 % (125 753 ha sur 137 990 ha) des travaux sylvicoles admissibles en paiement des droits, réalisés en 2000-2001, étaient conformes aux critères et normes que doivent respecter les industriels pour que les travaux réalisés soient admissibles en paiement des droits de coupe.

Année de réalisation des interventions forestières	Ha conformes	Ha vérifiés	Taux de conformité
1997-1998	134 677	142 101	95 %
1998-1999	184 797	200 430	92 %
1999-2000	222 155	238 759	93 %
2000-2001	**125 753**	**137 990**	**91 %**

La superficie des interventions forestières admissibles en paiement des droits réalisées en 2000-2001 a été de 323 846 ha dont 137 990 ha (43 %) ont fait l'objet d'une vérification selon les méthodes reconnues par le MRN, soit par la méthode de relecture, de suivi parallèle, et la vérification au moyen du Rapport annuel des interventions forestières (RAIF) des bénéficiaires.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en s'assurant que le principe du rendement soutenu des forêts est respecté

Action déterminante

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier pour s'assurer de la conformité aux normes établies

6. Taux d'atteinte des objectifs de vérification de l'exercice 2001-2002 pour les interventions forestières ciblées[4]

Forêt Québec fixe des objectifs de vérification afin de s'assurer du respect de l'aménagement durable des forêts, d'une mise en valeur des ressources conformes aux règles établies et d'une saine utilisation des crédits déductibles des droits de coupe. Ces objectifs de vérification tiennent compte des traitements sylvicoles considérés comme prioritaires ainsi que des méthodes de vérification reconnues à cette fin.

Cible annuelle

Avoir réalisé les objectifs de vérification de l'exercice 2001-2002 pour les interventions forestières ciblées : Forêt Québec vérifiera, dans chacune des directions régionales, au moins 30 % des superficies relatives aux traitements prioritaires (éclaircie précommerciale, dégagement et coupe partielle) dont au moins 10 % de ces mêmes superficies par la méthode de suivi parallèle.

Avoir vérifié 30 % des superficies ciblées, dont 10 % par la méthode de suivi parallèle

Résultat

Pour l'ensemble des régions[5] et pour les trois traitements sylvicoles ciblés, Forêt Québec a vérifié par relecture ou par suivi parallèle 47 % des superficies (78 839 ha / 168 151 ha), dont 19 % par la méthode du suivi parallèle (31 108 ha / 168 151 ha). La cible annuelle a été atteinte.

Vérification réalisée sur : 47 % des superficies ciblées dont 19 % par la méthode de suivi parallèle

Commentaires

En 2001-2002, Forêt Québec a dépassé les cibles fixées et a effectué une proportion de vérification au moyen de la méthode du suivi parallèle plus grande que celle des années antérieures, soit 2 % en 1999-2000, 10 % en 2000-2001 et 19 % en 2001-2002.

---

[4] Les libellés de l'indicateur et de la cible ont été ajustés en cours d'année afin de tenir compte de l'année visée par les objectifs de vérification.

[5] Trois régions ont obtenu des résultats légèrement inférieurs à la cible pour les trois traitements ciblés.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en s'assurant que le principe du rendement soutenu des forêts est respecté

Action déterminante

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier requis pour s'assurer de l'atteinte des résultats escomptés (rendement soutenu)

7. Taux de conformité des interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations

Pour concourir à l'objectif du rendement soutenu de la forêt, conformément au *Manuel d'aménagement forestier*, Forêt Québec a mis en place un processus de validation qualitative et quantitative des activités d'aménagement forestier réalisées par les industriels.

En 2001-2002, Forêt Québec s'est engagée à mesurer le taux de conformité des bénéficiaires de CAAF pour les coupes avec protection de la régénération et des sols (CPRS) faites en 1995-1996 (peupliers) et celles de 1990-1991 (SEPM)[6] et autres productions prioritaires), ainsi que des plantations réalisées en 1990-1991 (EPN[7] et EPR[8]) et en 1992-1993 (toutes essences sauf EPN et EPR).

Cible annuelle

Avoir établi, pour chacune des aires communes, le taux de conformité des interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations.

Avoir mesuré le taux de conformité : CPRS et plantations

Résultat

Les taux de conformité pour les CPRS et les plantations ont été établis. La cible annuelle a été atteinte.

Taux mesuré

Activités d'aménagement forestier	Coupes avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	Plantations
Période des interventions	1990-1991 et 1995-1996	1990-1991 et 1992-1993
Superficies conformes (ha)	20 097	3 609
Superficies vérifiées (ha)	23 099	6 930
Taux de conformité	**87 %**	**52 %**

Commentaires

Le taux de conformité ne mesure pas la performance de Forêt Québec, mais celle des industriels à respecter les critères et normes du Manuel d'aménagent forestier. En 2001-2002, Forêt Québec a vérifié 37 % des travaux de coupe progressive et de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), soit 23 099 hectares des 63 222 hectares inventoriés par les bénéficiaires de CAAF relativement à des travaux exécutés il y a 5 ans (1995-1996) et 10 ans (1990-1991). Le taux global de conformité de ces travaux au Manuel d'aménagement forestier est de 87 %.

6 SEPM : sapin, épinettes, pin gris et mélèzes
7 EPN : Épinette noire
8 EPR : Épinette rouge

Enfin, la vérification des plantations effectuées il y a dix ans (1990-1991) et il y a huit ans (1992-1993), selon les différentes essences, indique un taux global de conformité au Manuel d'aménagement forestier qui s'élève à 52 %. Forêt Québec a vérifié 6 930 hectares sur les 30 012 de travaux inventoriés par les bénéficiaires de CAAF, soit 23 %.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en s'assurant que le principe du rendement soutenu des forêts est respecté

Action déterminante

Effectuer le suivi des activités d'aménagement forestier requis pour s'assurer de l'atteinte des résultats escomptés (rendement soutenu)

8. Taux de réalisation des suivis à effectuer par les bénéficiaires de CAAF relatifs aux interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations

Le bénéficiaire d'un contrat doit préparer et soumettre au ministre un rapport sur les activités d'aménagement forestier et sur l'évaluation de la qualité et de la quantité des traitements sylvicoles nécessaires pour atteindre le rendement annuel fixé au contrat. Ce rapport porte aussi sur les autres activités d'aménagement forestier visant à favoriser la protection ou la mise en valeur des ressources du milieu forestier. Les bénéficiaires sont tenus de procéder à des suivis de leurs interventions et de fournir au Ministère les données requises afin que ce dernier puisse évaluer si le bénéficiaire a rempli ses obligations.

Cible annuelle

Avoir établi, pour chacune des aires communes, le taux de réalisation des suivis à effectuer par les bénéficiaires de CAAF relatifs aux interventions forestières réalisées au cours des années antérieures pour les CPRS et les plantations.

Avoir établi le taux de réalisation

Résultat

Le taux de réalisation a été établi à 51 %, soit 93 234 hectares inventoriés sur une superficie à inventorier de 183 182 hectares. La cible annuelle a été atteinte.

Taux de réalisation établi

Commentaires

Le taux de réalisation des suivis à effectuer ne mesure pas la performance de Forêt Québec, mais celle des bénéficiaires de CAAF à fournir les données requises par le Ministère. Le taux de réalisation des suivis a été mesuré pour les coupes avec protection de la régénération et des sols (CPRS) faites en 1995-1996 (peupliers) et celles de 1990-1991 (SEPM et autres productions prioritaires), ainsi que des plantations réalisées de 1990-1991 (EPN et EPR) et 1992-1993 (toutes essences sauf EPN et EPR).

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en s'assurant que le principe du rendement soutenu des forêts est respecté

Action déterminante

Effectuer le suivi des interventions de prélèvement de la matière ligneuse

9. Taux d'atteinte des objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés

La Loi sur les forêts précise que le mesurage des bois est la responsabilité du bénéficiaire de contrat. Tous les bois récoltés doivent donc être mesurés afin de permettre au Ministère d'assurer le respect de la possibilité forestière, des volumes attribués, l'intégralité et l'intégrité des redevances.

La vérification du mesurage des bois a pour but de fournir au gouvernement une assurance raisonnable que tous les bois coupés dans les forêts publiques sont mesurés et rapportés conformément au « *Règlement sur le mesurage des bois* » et aux instructions officielles contenues dans le document « *Méthodes de mesurage des bois - Instructions* ». À cet effet, un logiciel de calcul prenant en considération différents paramètres reliés à chaque titulaire de permis d'intervention précise le nombre d'actes de vérification à réaliser. Un objectif annuel de réalisation d'actes de vérification est établi et s'applique à chacune des unités de gestion.

Cible annuelle

Avoir réalisé, pour chacune des unités de gestion[9], les objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés[10].

100 %

Résultat

En 2001-2002, 31 unités de gestion sur 32 (97 %) ont atteint leur objectif de vérification du mesurage des bois récoltés. La cible n'a pas été atteinte.

97 %

Commentaires

Une seule unité de gestion sur les 32 n'a pas atteint son objectif prévu au plan annuel. Cependant, la compilation des actes de vérification effectués en 2001-2002 pour l'ensemble des unités de gestion démontre que le nombre total d'actes de vérification correspondant à l'objectif (60 376 actes) a été largement dépassé, puisque 79 207 actes de vérification du mesurage des bois récoltés ont été réalisés.

---

[9] La cible a été modifiée en cours d'année (unités de gestion au lieu d'aires communes) pour tenir compte du fait que le plan de vérification et les résultats sont établis sur la base d'objectifs de vérification à atteindre par les unités de gestion.

[10] Les objectifs de vérification du mesurage des bois récoltés sont établis en début d'année en fonction des permis de coupe autorisés. En début d'année 2001-2002, Forêt Québec prévoyait effectuer 68 200 actes de vérification si les volumes de bois prévus aux permis annuels des industriels étaient tous récoltés. Ce nombre a été revu à la baisse au cours de l'année en fonction des volumes récoltés ; à la fin de l'année 2001-2002, il était de 60 376 actes de vérification.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en s'assurant que le principe du rendement soutenu des forêts est respecté

Action déterminante

Poursuivre le programme d'amélioration qualitative, afin que les plants produits pour le reboisement des superficies mal régénérées soient conformes au standard de qualité élevé

10. Proportion des plants de reboisement qui sont améliorés par sélection de semences de qualité supérieure

Un des moyens requis pour augmenter le rendement des forêts québécoises est la production de semences de la meilleure qualité possible. Depuis plus de 20 ans, Forêt Québec réalise des aménagements de vergers à graines visant à améliorer la qualité génétique de l'ensemble des plants qui servent au reboisement. Forêt Québec n'agit pas sur la structure génétique des arbres : il choisit les meilleurs pour obtenir des semences de qualité supérieure. Cet indicateur permet de mesurer les résultats du domaine d'activités reliés à l'amélioration génétique des plants de reboisement qui constitue un des moyens pour favoriser l'augmentation des rendements des forêts du Québec.

Cible annuelle

Avoir fait passer de 43 % à 50 % la proportion des plants de reboisement qui sont améliorés par sélection de semences de qualité supérieure.

50 %

Résultat

Forêt Québec a livré 65 millions de plants améliorés par sélection de semences de qualité supérieure sur les 156 millions de plants utilisables et livrés pour le reboisement, soit 42 %. La cible annuelle n'a pas été atteinte.

42 %

Résultat comparatif

Année	Cible en %	Résultat Plants améliorés livrés (en M)	%
1998 - 1999	n/a[1]	34 / 171	20
1999 - 2000	30	55 / 156	35
2000 - 2001	40	68 / 158	43
2001 - 2002	50	65 / 156	42

[1] Cet indicateur ne figurait pas au Plan d'action 1998-1999 de Forêt Québec.

Commentaires

La cible de 50 % n'a pas été atteinte car, durant la période s'échelonnant de 1997 à 2000, l'approvisionnement en semences améliorées, devant générer les plants livrés en 2001, fut insuffisant : le reboisement a été réalisé davantage dans la partie septentrionale, là où les vergers à graines n'ont pas atteint leur pleine capacité de production, compte tenu de leur jeune âge. De plus, les pertes de cônes et de semences occasionnées par les ravages de certains insectes, particulièrement en épinette blanche et en pin blanc, ont aussi affecté l'approvisionnement en semences améliorées.

Forêt Québec a initié en 2001-2002 une démarche visant à parfaire l'établissement des coûts de production relatifs à la production des semences et des plants. De plus, des données provenant de 4 autres provinces canadiennes seront analysées et serviront à établir des comparaisons entre les résultats obtenus et les coûts de production.

Objectif stratégique

Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec, en optimisant la récolte et l'utilisation des bois en forêt publique et privée

Action déterminante

Mettre en place les mécanismes requis pour obtenir et traiter l'information relative à la perte de matière ligneuse lors des opérations de récolte

11. Taux de réalisation du bilan de la matière ligneuse (possibilité forestière, volume attribué, volume récolté, perte lors des opérations de récolte)

Cet indicateur vise à décrire l'utilisation qui est faite à chaque année de la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu. Il pourra être utilisé, par exemple, pour fixer des objectifs en ce qui a trait à la réduction de l'écart entre la récolte et la possibilité forestière, la réduction des pertes à l'utilisation et l'amélioration de la destination des bois. La documentation de l'indicateur sur une longue période permettra d'apprécier l'évolution de la situation en fonction d'une utilisation de la matière ligneuse que l'on souhaite toujours plus optimale.

Cible annuelle

Avoir établi, pour chacune des aires communes, le bilan de la matière ligneuse (possibilité forestière, volume attribué, volume récolté et perte lors des opérations de récolte).

Bilan établi : 100 % des aires communes

Résultat

En 2001-2002, Forêt Québec a mesuré les trois premières composantes du bilan de la matière ligneuse des opérations de récolte de 2000-2001 pour toutes les aires communes du Québec. La cible annuelle n'a pas été atteinte.

Bilan établi pour 3 des 4 composantes 114 / 114 = 100 %

Commentaires

En 2001-2002, Forêt Québec a compilé le nombre d'aires communes sur lesquelles le bilan de la matière ligneuse a été complété pour les trois éléments suivants : la possibilité forestière, le volume attribué et le volume récolté. En 2002-2003, les bénéficiaires de CAAF sont tenus d'évaluer le quatrième élément (volume de matière ligneuse laissé sur les sites de récolte) et de fournir les résultats au MRN dans le rapport annuel d'intervention forestière (art. 170 et 173 de la Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives).

Objectif stratégique
Favoriser la diversité des usages sur le territoire public

Action déterminante
Développer et poursuivre la mise en œuvre de programmes, d'ententes et d'outils favorisant l'aménagement des diverses ressources du milieu forestier en forêt publique et privée

12. Proportion des activités financées en 2000-2001 par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse

Le gouvernement du Québec finance le *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) depuis 1995.* Ce programme s'inscrit dans les orientations gouvernementales de développement économique des régions afin de favoriser la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier (arbres, faune, eau, paysage) dans une approche de gestion intégrée de ces ressources. Ainsi, plusieurs projets ont été réalisés à des fins récréatives, éducatives, fauniques, acéricoles ou agroforestières, tout en tenant compte aussi des attentes des Autochtones.

Cible annuelle

Avoir mesuré la proportion des activités financées en 2000-2001 par le PMVRMF qui visent des fins autres que la production exclusive de matière ligneuse.

Avoir mesuré la proportion

Résultat

La proportion des travaux réalisés et affectés à l'aménagement d'une ou plusieurs ressources autres que la matière ligneuse a été de 87 % des sommes totales dépensées, soit 26,5 M$ sur 30,4 M$. La cible annuelle a été atteinte.

Proportion mesurée

Résultat comparatif

Année	Budget alloué M$	Montant dépensé ($)	Activités multiressources ($)	(%)
1995-1996	16,0	14 592 092	6 630 926	45
1996-1997	21,0	19 803 670	13 482 365	68
1997-1998	23,5	22 236 210	16 783 414	75
1998-1999	25,5	23 630 536	20 278 329	86
1999-2000	32,5	30 356 209	25 411 258	84
2000-2001	32,5	30 451 646	26 512 317	87
Total	**151,0**	**141 070 362**	**109 098 609**	**77**

Commentaires

Le résultat ne mesure pas la performance de Forêt Québec, mais il rend compte de l'atteinte de l'objectif du programme. Le résultat confirme que le programme a atteint son objectif consistant à favoriser la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier (arbres, eau, faune et paysage). Ce programme est régionalisé et les données complètes d'une année sont généralement disponibles dans l'année suivant la fin de l'exercice financier, ce qui explique le décalage d'une année pour la reddition de comptes.

Objectif stratégique

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources

Action déterminante

Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et en faire le suivi, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration, lorsque requis

13. Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) des interventions forestières réalisées en 2000-2001 par les industriels

Le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) vise à protéger l'ensemble des ressources du milieu forestier, à garantir la compatibilité des travaux d'aménagement forestier avec le Plan d'affectation des terres du domaine de l'État et à assurer le maintien ou la reconstitution du couvert forestier. Il renferme aussi de nombreuses mesures concrètes en vue de préserver les habitats jugés prioritaires pour la survie de certaines espèces fauniques, de même que les sites à vocation récréative et la beauté des paysages qui les entourent, prévenir l'érosion des sols et maintenir la qualité des milieux hydriques.

Forêt Québec privilégie une approche préventive et propice au sens de la responsabilité ; elle mise sur l'information aux industriels et favorise leur sensibilisation aux bonnes pratiques pour accroître la qualité des travaux qu'ils exécutent.

Afin d'assurer l'application du RNI, Forêt Québec a développé une méthode qui comporte plusieurs normes à vérifier. En 2001-2002, la vérification a porté sur 87 des 92 items identifiés au *Cahier des instructions relatives au suivi de l'application du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État*, soit 95 %. Cet indicateur mesure le taux de conformité des bénéficiaires quant aux paramètres conformes par rapport au nombre total de paramètres vérifiés en tenant compte de l'importance relative des superficies vérifiées.

Cible annuelle

Avoir mesuré, pour chacune des aires communes, le taux de conformité au RNI des interventions forestières réalisées en 2000-2001 par les industriels[11].

Taux de conformité mesuré

Résultat

Le taux de conformité au RNI a été mesuré pour toutes les aires communes. La cible annuelle a été atteinte.

Taux mesuré

Le taux global de conformité se situe à 83 %, soit 112 562 paramètres conformes sur 135 966 paramètres vérifiés[12]. On trouvera ci-après les résultats présentés selon la grille des 11 composantes du RNI, ainsi qu'un premier tableau comparatif pour les deux dernières années complètes d'intervention.

---

[11] Forêt Québec vérifie, durant la même année, la conformité des interventions forestières réalisées par les industriels durant l'été ; toutefois la vérification des interventions forestières réalisées durant l'hiver est généralement faite par Forêt Québec l'année suivante. La vérification des interventions d'une année s'étend donc sur deux années financières pour Forêt Québec.

[12] En ce qui concerne les récoltes de 2000-2001 (été et hiver), un second cycle annuel des interventions forestières a été vérifié pour l'ensemble des composantes du RNI. Ce cycle comprend les interventions forestières réalisées au cours d'une même année financière.

RÉSULTATS 2000-2001 (été et hiver)

Composantes du RNI	Paramètres conformes	Paramètres vérifiés	Taux de conformité
Construction et amélioration de chemins (y compris les traverses de cours d'eau)	90825	112 515	81 %
Implantation d'infrastructures d'opération	1357	1 517	90 %
Exécution de la récolte (sauf les éléments CPRS[13] et la sous-utilisation)	19820	20 890	95 %
Régénération (sauf les éléments CPRS et AAET[14])	135	521	26 %
Protection de sites naturels	65	66	98 %
Protection des milieux fragiles	18	18	100 %
Protection des habitats fauniques	180	257	70 %
Protection de sites culturels et de sites d'enseignement et de recherche	1	1	100 %
Protection de sites récréatifs	58	69	84 %
Protection de sites d'habitation, d'hébergement et de restauration	83	85	97 %
Protection de sites d'utilité publique	21	28	75 %
Total	**112 562**	**135 966**	**83 %**

Résultat comparatif

Année	Paramètres conformes	Paramètres vérifiés	Taux de conformité
1999 - 2000	92 638	110 655	84 %
2000 - 2001	112 562	135 966	83 %

Commentaires

Le taux de conformité ne mesure pas la performance de Forêt Québec, mais celle des industriels à respecter les normes prévues au règlement. Le taux de conformité est demeuré relativement stable au cours des deux dernières années, et ce, même si le nombre de paramètres vérifiés a augmenté de 23 % (135 966 par rapport à 110 655).

En 2001-2002, les séances de formation du personnel se sont poursuivies dans les régions du Québec et une mise à jour du *cahier* « Instructions relatives à l'application du Règlement sur la valeur des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits » a été complétée en mai 2002 afin de poursuivre les objectifs d'harmonisation du processus de vérification des paramètres. Un processus d'audit a aussi été validé dans trois unités de gestion et sera éventuellement implanté dans toute l'organisation.

[13] CPRS : coupe avec protection de la régénération et des sols
[14] AAET : aire annuel d'ébranchage et de tronçonnage.

Objectif stratégique

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources

Action déterminante

Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et en faire le suivi, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration, lorsque requis

14. Proportion des industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 75 %, rencontrés en cours d'année

Depuis 1998, Forêt Québec vérifie la conformité au RNI des interventions réalisées par les industriels. En 2000-2001, le Ministère a conçu un modèle de rapport d'évaluation des industriels. Privilégiant une approche préventive et propice au sens de la responsabilité, Forêt Québec a rencontré des industriels, sur une base expérimentale, afin de les sensibiliser aux résultats atteints et les inciter, le cas échéant, à élaborer un plan d'amélioration.

En 2001-2002, cette procédure a été étendue à toute l'organisation afin d'identifier les aires communes où Forêt Québec devait porter une attention particulière. Cet indicateur vise à démontrer dans quelle mesure Forêt Québec a effectivement rencontré les industriels ayant obtenu un taux de conformité plus faible que la moyenne observée chez les autres industriels. Le résultat représente le taux de réalisation des rencontres tenues avec les industriels par rapport au total de rencontres prévues. Ces rencontres visent à convenir des correctifs et des améliorations à apporter dans le cadre des futures interventions forestières des bénéficiaires.

Cible annuelle

Avoir rencontré tous les industriels dont le taux de conformité au RNI est inférieur à 75 %.

100 %

Résultat

Dans le cas des interventions forestières réalisées à l'hiver 1999-2000 et à l'été 2000 par les industriels, Forêt Québec a observé 22 cas qui exigeaient une rencontre. Elle a tenu 17 rencontres avec les industriels, soit un taux de réalisation de 77 %. La cible annuelle n'a pas été atteinte.

77 %

Objectif stratégique

Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources

Action déterminante

Faire appliquer les politiques et les règlements concernant la protection de l'environnement et en faire le suivi, notamment en exigeant des industriels un plan d'amélioration, lorsque requis

15. Taux de réalisation des objectifs de vérification de l'orniérage[15]

La formation d'un trop grand nombre d'ornières, à la suite des interventions forestières réalisées par les industriels, peut affecter la capacité productive des sols. Quant à l'orniérage trop fréquent en pente, il occasionne des risques d'érosion, ce qui peut compromettre la qualité de l'eau. Comme la conservation des sols et de l'eau est un critère de l'aménagement forestier durable, Forêt Québec doit s'assurer que les industriels minimisent la formation d'ornières. Pour ce faire, elle fixe des objectifs de vérification afin de mesurer le niveau de perturbation dans les aires de coupe.

Cible annuelle

Avoir mesuré la proportion des superficies des coupes forestières qui sont peu perturbées par l'orniérage, dans 44 aires communes.

Taux mesuré dans 44 aires communes

Résultat

Les objectifs de vérification ont été réalisés, dans les 44 aires communes.
La cible annuelle a été atteinte.

100 %

Commentaires

Cet indicateur fait état des résultats obtenus par rapport aux objectifs de vérification fixés en fonction des travaux de photo-interprétation et d'inventaire sur le terrain.

[15] Dans le Plan d'action 2001-2002 de Forêt Québec, l'indicateur était décrit comme suit : « Proportion des superficies des coupes forestières qui sont peu perturbées par l'orniérage, dans 5 régions (02, 03, 04, 07, 09) ». Il a été modifié afin de tenir compte des responsabilités et des résultats attendus de Forêt Québec dans 4 des 5 régions concernées.

Objectif stratégique
Améliorer les services à la clientèle

Action déterminante
Intégrer le suivi du coût de revient aux décisions de gestion

16. Coût de revient unitaire des produits et services liés à la gestion des interventions en forêt publique

Cet indicateur est essentiel pour améliorer la performance de l'organisation et maintenir l'équilibre entre la meilleure utilisation des ressources et la qualité des services aux clients. Il constitue un élément important d'aide à la décision et à l'amélioration des produits et services sous plusieurs plans (gestion interne, révision des processus de production, comparaison entre unités de production semblables, etc.).

Conformément à l'exigence du CT 191928 créant l'UAS Forêt Québec, Forêt Québec intègre progressivement le coût de revient, depuis 1998, comme outil dans la gestion courante des unités administratives.

Cible annuelle

Avoir établi le coût de revient unitaire des produits et services liés à la gestion des interventions en forêt publique.

Coût de revient unitaire mesuré

Résultat

La gestion des interventions en forêt publique comprend 18 produits et services, ce qui correspond à l'essentiel des activités régionales. Le coût de revient unitaire des produits et services a été établi sur la base des dépenses réelles de l'exercice 2001-2002. La cible annuelle a été atteinte.

100 %

Commentaires

En 1999-2000, Forêt Québec estimait que 73 % des unités administratives avaient entrepris des démarches en vue d'établir leurs coûts de revient. Ce premier bilan a permis de constater que les outils en place constituaient une bonne base, mais qu'il était nécessaire d'uniformiser le processus d'affectation des dépenses. En 2000-2001, toutes les unités administratives étaient en mesure d'établir le coût de revient à partir du *Système de comptabilité de gestion* (SCG) et de produire des rapports détaillés en effectuant des traitements complémentaires. En 2001-2002, Forêt Québec a accentué ses travaux d'analyse des coûts en fonction des produits et services liés aux interventions en forêt publique.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des points de service

Annexe 2 : Mandat des directions

Annexe 3 : Liste détaillée des produits et services

Annexe 4 : État des opérations et de l'excédent non vérifié

Annexe 1 - Liste des points de service

FORÊT QUÉBEC
880, chemin Sainte-Foy, 10e étage
Québec (Québec) G1S 4X4 (418) 627-8652

BUREAUX RÉGIONAUX ET LOCAUX

Bas-Saint-Laurent (01)
Bureau régional (418) 727-3788
92, 2e Rue Ouest, bureau 207-9
Rimouski (Québec) G5L 8B3
- Rimouski (418) 727-3710
- Rivière-du-Loup (418) 862-8213
- Amqui (418) 629-3068
- Pépinière de Sainte-Luce (418) 739-4819
- Pépinière de Saint-Modeste (418) 862-5511

Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)
Bureau régional (418) 695-8125
3950, boul. Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
- Chicoutimi (418) 698-3787
- Saint-Félicien (418) 679-8671
- Roberval (418) 275-2461
- Alma (418) 668-8319
- Dolbeau-Mistassini (418) 276-1400
- Pépinière de Normandin (418) 274-7052

Capitale-Nationale (03)
Bureau régional (418) 643-4680
1665, boul. Hamel Ouest, Édifice 2, 1er étage
Québec (Québec) G1N 3Y7
- Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (418) 875-4266
- La Malbaie (418) 665-3721

Mauricie (04)
Bureau régional (819) 371-4938
100, rue Laviolette, bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
- Shawinigan-Sud (819) 536-2698
- La Tuque (819) 523-9560
- Pépinière de Grandes-Piles (819) 538-8691

Estrie (05)
Bureau régional (819) 820-3176
200, rue Belvédère Nord, bureau 1.05
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
- Lac-Mégantic (819) 583-1141

Montréal (06)
Bureau régional (514) 873-2140
545, boul. Crémazie Est, 8e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

Outaouais (07)
Bureau régional (819) 772-3487
170, rue Hôtel-de-Ville, bureau 7.340
Hull (Québec) J8X 4C2
- Fort-Coulonge (819) 683-2626
- Buckingham (819) 986-1280
- Maniwaki (819) 449-3333

Abitibi-Témiscamingue (08)
Bureau régional (819) 763-3407
70, boul. Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
- Ville-Marie (819) 629-6407
- Rouyn-Noranda (819) 763-3388
- Val-d'Or (819) 354-4611
- Senneterre (819) 737-2350
- La Sarre (819) 339-7623
- Amos (819) 444-5238
- Pépinière de Trécesson (Amos) (819) 444-5447

Côte-Nord (09)
Bureau régional (418) 295-4676
625, boul. Laflèche, R.C. 702
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
- Les Escoumins (418) 233-2232
- Forestville (418) 587-4445
- Baie-Comeau (418) 295-4567
- Sept-Îles (418) 964-8676
- Havre-Saint-Pierre (418) 538-2950

Nord-du-Québec (10)
- Chibougamau (418) 748-2647
- Lebel-sur-Quévillon (418) 755-4838

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)
Bureau régional (418) 388-2564
195, boul. Perron Est, C.P. 470
Caplan (Québec) G0C 1H0
- Caplan (418) 388-2125
- Gaspé (418) 360-8371
- Sainte-Anne-des-Monts (418) 763-5581

Chaudières-Appalaches (12)
- Saint-Georges (418) 226-3400
- L'Isletville (418) 247-3972

Lanaudière (14)
- Sainte-Émilie-de-l'Énergie (450) 886-0916
- Pépinière de Berthierville (450) 836-3787

Laurentides (15)
- Saint-Jovite (819) 425-6375
- Mont-Laurier (819) 623-5781

Montérégie (16)
- Granby (450) 776-7262

Centre-du-Québec (17)
- Victoriaville (819) 752-9754

Autres bureaux de Forêt Québec

Direction de la recherche forestière
2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8
(418) 643-7994

Autres unités administratives au 880, chemin Sainte-Foy

Direction générale des services régionaux
(418) 627-8652
Direction des inventaires forestiers
(418) 627-8669
Direction de la production des semences et des plants
(418) 627-8660
Direction de l'assistance technique
(418) 627-8656
Direction de la coordination sectorielle
(418) 627-8658

Annexe 2 - Mandat des directions

Avec sa Direction générale des services régionaux, qui chapeaute la Direction de l'assistance technique ainsi que les 10 directions régionales, composées de 49 bureaux régionaux et locaux, Forêt Québec dispose d'un réseau largement déconcentré. Elle compte également trois directions centrales : la Direction de la recherche forestière, la Direction des inventaires forestiers et la Direction de la production des semences et des plants qui forment la Direction générale de la connaissance forestière et de la production de plants. Enfin, les unités de soutien qui relèvent de la Direction de la coordination sectorielle offrent les services d'assistance à la gestion, de relation avec les autochtones, de gestion financière du Fonds forestier et d'expertise dans les domaines stratégiques.

La Direction générale de services régionaux

Les dix directions régionales sont les portes d'entrée de la clientèle et de la population en matière de foresterie. Leur rôle principal consiste à exercer les fonctions qui leur sont déléguées par l'État en matière de gestion forestière, dont la détermination de la possibilité forestière, la supervision, l'analyse et l'approbation des plans d'aménagement forestier, ainsi que le suivi des interventions dans les forêts publiques. Elles doivent dont acquérir des connaissances sur la forêt et fournir une expertise en vue de l'élaboration des lois, des règlements et des programmes forestiers. Enfin, elles gèrent les programmes forestiers et elles assurent la liaison avec les organismes régionaux et locaux.

La Direction de l'assistance technique seconde le directeur général et les gestionnaires régionaux dans le but d'améliorer les produits et services à la clientèle et d'assurer l'équité et la cohérence des interventions, ainsi que leur conformité aux orientations de la direction. Elle intervient dans les domaines du mesurage et de la facturation des bois, de la délivrance des permis d'intervention, de la construction des ponts et des chemins forestiers, de l'utilisation polyvalente du milieu forestier et de l'exécution des traitements sylvicoles.

Direction générale de la connaissance forestière et de la production de plants

La Direction de la recherche forestière planifie, coordonne, réalise et finance des travaux de recherche-développement qui visent à répondre aux besoins de la clientèle en matière d'aménagement des ressources du milieu forestier. Ces travaux touchent les aspects écologique, biophysique et économique de la foresterie. Avec le soutien des organismes intéressés, cette direction assure également la diffusion des nouvelles connaissances, des pratiques inédites et des outils novateurs, au bénéfice de sa clientèle.

La Direction des inventaires forestiers fournit son expertise en matière d'acquisition et d'analyse des données sur les écosystèmes forestiers, qui permettent de définir les objectifs de mise en valeur et d'utilisation des ressources forestières. Elle recueille aussi diverses données d'inventaire. Elle compile, traite et gère ces données au moyen du Système d'information écoforestière (SIEF) dont elle assure l'entretien. Enfin, elle diffuse ses produits auprès de ses divers groupes de clients.

La Direction de la production des semences et des plants chapeaute six pépinières, un centre de bouturage et un centre de traitement des semences. Elle est responsable de la production des plants améliorés par sélection de semences de qualité supérieure, en quantité suffisante pour combler les besoins de reboisement. Actuellement, quelque 150 millions de plants sont requis chaque année pour maintenir le rendement des forêts du Québec.

Annexe 3 – Liste détaillée des produits et services

1. **RÉSULTATS DE RECHERCHE**
- Résultats de recherche et développement

2. **INVENTAIRES FORESTIERS**
- Données et cartes écoforestières

3. **SEMENCES ET PLANTS DE REBOISEMENT**
- Semences forestières
- Plants de reboisement

4. **INTERVENTIONS EN FORÊT PUBLIQUE**
- Détermination des possibilités forestières
- Analyse et approbation des plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestier
- Analyse du plan annuel d'intervention forestière et émission du permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois
- Émission des permis d'intervention « autres[16] »
- Octroi des droits[17]
- Suivi et contrôle des activités d'aménagement forestier (traitements sylvicoles)
- Contrôle du prélèvement de la matière ligneuse
- Suivi et contrôle des mesures de protection environnementales
- Dossiers d'infraction
- Réseau routier forestier

5. **DÉVELOPPEMENT FORESTIER ET DE L'EMPLOI**
- Développement régional
- Consultation du milieu
- Promotion de l'aménagement forestier durable et des produits forestiers

6. **PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE**
- Aide à la mise en valeur de la forêt privée
- Aide au développement économique et forestier (Programme de création d'emplois en forêt)
- Aide à l'utilisation polyvalente de la forêt (Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier)

---

[16] Approvisionnement d'usines de transformation du bois à des fins de production énergétique ou métallurgique ; récolte d'arbustes et d'arbrisseaux ; expérimentation et recherche ; aménagement faunique, récréatif ou agricole ; récolte de bois de chauffage à des fins commerciales ; récolte de bois de chauffage à des fins domestiques ; culture et exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ; travaux d'utilité publique ; activités minières.

[17] Permis d'usines de transformation du bois ; contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier ; contrat d'aménagement forestier ; garantie de suppléance ; convention d'aménagement forestier ; convention pour une forêt d'enseignement et de recherche ; convention pour une forêt d'expérimentation.

Annexe 4 - État des opérations et de l'excédent non vérifié

ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 2002

	2002[19]
REVENUS	
Contributions des bénéficiaires	61 005 230 $
Contributions du ministère des Ressources naturelles du Québec	
- protection des forêts	22 374 249
- opérations	73 585 741
Contributions - autre ministère	155 012
Vente de produits et services	1 603 969
	158 724 201
DÉPENSES	
Traitements et avantages sociaux	65 710 775
Services professionnels	39 717 231
Amortissement des immobilisations	6 855 220
Transport et communications	6 597 976
Locations	7 532 628
Fournitures et approvisionnement	5 500 911
Entretien et réparations	1 953 417
Achats de matériel et d'équipement	1 100 260
Frais financiers	747 146
Mauvaises créances	808 791
Dépense de transfert - protection des forêts	22 374 249
Dépense de transfert - autres	3 550 086
	162 448 690
PERTE NETTE	3 724 489
EXCÉDENT AU DÉBUT	8 956 903
EXCÉDENT À LA FIN	5 232 414 $

[19] Les revenus et dépenses des activités de planification et de contrôle sont inclus depuis le 1er août 2001.

PRODUITS ET SERVICES

- Résultats de recherche
- Inventaires forestiers
- Semences et plants de reboisement
- Gestion des interventions en forêt publique
- Support au développement forestier et à l'emploi
- Gestion des programmes d'aide financière

CLIENTÈLE

- Bénéficiaires de CAAF
- Organismes liés à la gestion de la forêt privée
- Industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation
- Acériculteurs, producteurs de bois de chauffage, groupes d'utilisateurs des autres ressources
- Citoyens qui récoltent du bois de chauffage à des fins domestiques
- Administrations locales, régionales et communautés autochtones

PRINCIPES DE GESTION

- Assurer la transparence à tous les niveaux de l'organisation
- Favoriser la participation des employés par les comités d'organisation du travail
- Favoriser le travail en équipe, essentiel à la cohérence, grâce à des comités d'intégration et de gestion
- Axer la gestion sur les résultats et sur la responsabilisation accrue des employés

PRINCIPES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

- Accessibilité et diligence
- Courtoisie et respect
- Confidentialité et sécurité
- Simplicité et fiabilité
- Efficacité et compétence

RESSOURCES

• Livraison des produits et services	1531 personnes (ETC)	131,9 M$
• Contribution (SOPFEU + SOPFIM) et programmes d'aide financière		58,8 M$
TOTAL :	**1531 ETC**	**190,7 M$**

Forêt Québec

880, chemin Sainte-Foy, 10e étage, Québec (Québec) G1S 4X4 Tél. : (418) 627-8652

Ressources naturelles Québec